

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
15 mars 2017**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de mars deux mille dix-sept (15 mars 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2017-03-36

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Chauffeur et chef d'équipe pour le service d'hygiène du milieu;
 - b. Abolition du poste d'aide-chauffeur à plein temps;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (demande pour évaluation des scénarios de traitement des matières recyclables);
 - c. Rapport d'activité du Schéma de couverture de risques en incendie;
 - d. Nomination au Comité de sécurité incendie;
 - e. Enveloppe gouvernementale pour les victimes de la pyrrhotite;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de février 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandite;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - i. Économie du savoir de la Mauricie;
 - ii. Prolongement de l'entente en développement social;
9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprises;
 - b. Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux (Plan d'action avec calendrier);
 - c. Financement du bureau d'information touristique de Ste-Anne-de-la-Pérade;
 - d. Financement du Bureau d'accueil touristique de Batiscan;
10. Demandes d'appuis ou autres :
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
 - a. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (PV de l'assemblée générale tenue le 21 septembre 2016);
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions :
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-03-37

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan , appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 février 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-03-38

4a. CHAUFFEUR ET CHEF D'ÉQUIPE POUR LE SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant qu'un affichage interne de poste a été réalisé pour l'embauche d'un nouveau chauffeur de camion à plein temps suite au départ à la retraite de monsieur Guy Toupin;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue dans les délais fixés, soit celle de monsieur André Brousseau;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que monsieur Brousseau rencontre les exigences normales du poste, étant à l'emploi de la MRC depuis le premier janvier 2010 comme chauffeur saisonnier;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Brousseau;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que la MRC des Chenaux engage monsieur André Brousseau comme chauffeur à temps plein pour le service d'hygiène du milieu à compter du 20 mars 2017 aux conditions salariales actuelles;

Il est de plus résolu que monsieur Brousseau intervienne comme chef d'équipe du service d'hygiène du milieu à compter de cette date, aux conditions à déterminer et convenir avec le syndicat.

Adoptée.

2017-03-39

4b. ABOLITION DU POSTE D'AIDE-CHAUFFEUR À TEMPS COMPLET

Considérant que depuis le premier mars 2017, le service d'hygiène du milieu ne vide plus les conteneurs et ne dessert plus les immeubles utilisant plus de quatre bacs roulants;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines visant à modifier l'organisation du service;

Considérant que le syndicat des employés de la MRC a été avisé le 30 janvier 2017 de l'intention de la MRC d'abolir le poste d'aide-chauffeur à temps complet pour le remplacer par un poste d'aide-chauffeur à temps partiel;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux avise la section locale 3832 du Syndicat Canadien de la fonction publique que le poste d'aide-chauffeur à temps complet est aboli à compter du 2 mars 2017 et qu'un poste d'aide-chauffeur à temps partiel est créé à compter de cette même date.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-03-40

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10069 à 10134 au 15 mars 2017, totalisant 313 135.44 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-41

5b. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE
(DEMANDE POUR ÉVALUATION DES SCÉNARIOS DE TRAITEMENT DES
MATIÈRES RECYCLABLES)**

Considérant que dans le cadre du renouvellement de notre Plan de gestion des matières résiduelles entré en vigueur à la fin de l'année 2016, une évaluation de scénarios de traitement des matières organiques doit être réalisée avant la fin de l'année 2017;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie demande que le conseil de la MRC des Chenaux lui indique s'il souhaite que les membres de la Régie considèrent, sur notre territoire, des projets de traitement biologique de la matière organique, dans le cadre de l'étude de cesdits scénarios, et ce, mis à part les installations de la régie situées sur le territoire de la municipalité de Champlain;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux indique à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qu'elle ne souhaite pas que les membres de celle-ci considèrent des projets de traitement biologique de la matière organique sur son territoire.

Adoptée.

2017-03-42

5c. **RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
EN INCENDIE**

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 14 août 2015 au 14 août 2016 a été réalisé par monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2015-2016 du schéma de couverture de risques en incendie;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-43

5d. NOMINATION AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le comité de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est composé de membres du conseil de la MRC ainsi que de deux directeurs de services de sécurité incendie locaux;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un remplaçant vu la vacance du poste occupé par un des deux directeurs de sécurité incendie;

Considérant que suite à un appel de candidatures, deux directeurs se sont manifestés et que la recommandation du comité favorise la nomination de monsieur Yves Landry, directeur du service de sécurité incendie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux nomme monsieur Yves Landry, directeur du service de sécurité incendie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel comme membre du comité de sécurité incendie de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2017-03-44

5e. ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFIN DE VENIR EN AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES ENDOMMAGÉES PAR LA PYRRHOTITE

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire offre l'octroi d'une aide financière pour les résidences endommagées par la pyrrhotite sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux;

Considérant qu'un texte d'entente relative à cet octroi a été soumis au conseil pour acceptation et autorisation de signature;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la MRC des Chenaux accepte, pour faire partie intégrante de la présente résolution, le texte de l'entente 2017-2022 relative à l'octroi d'une aide financière de 666 939 \$ pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, dont l'objet est de confier à la MRC la responsabilité d'octroyer une aide financière aux propriétaires qui sont aux prises avec des problèmes reliés à la présence de pyrrhotite dans les fondations de leur résidence et ce, aux conditions prévues à l'annexe I, intitulé : *Normes et modalités d'application pour l'octroi d'aide financière pour les résidences endommagées par la pyrrhotite dans la MRC des Chenaux*;

Que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (règlement abrogeant le RCI n° 330);
- ii. MRC de Bécancour (règlement n° 375 modifiant le RCI n° 229 en regard aux dispositions relatives à l'implantation de systèmes de traitement étanches des eaux usées et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout destinés à des constructions existantes en zone inondable);
- iii. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives à l'implantation de système de traitement étanche des eaux usées et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout destinés à des constructions existantes en zone inondable et à l'ajout d'une zone de conservation sur le territoire de la Ville de Bécancour).

6c. PROJET D'AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2017-03-45

6c. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE CONVERTIR UNE PARTIE D'UNE ZONE DE RÉSERVE EN ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456 dans une zone d'aménagement prioritaire du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Maurice.

2017-03-46

6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-101 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Maurice a transmis à la MRC une demande à l'effet d'apporter une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que cette demande vise à intégrer une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456 dans une zone d'aménagement prioritaire du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Maurice;

Considérant que cette demande rencontre les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé actuellement en vigueur;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2017-101 ».

Adoptée.

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-101

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de convertir une partie d'une zone de réserve en zone d'aménagement prioritaire dans la municipalité de Saint-Maurice

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97 et 2017-101.

Article 2

L'alinéa suivant est ajouté après le 6^e alinéa de la sous-section « Saint Maurice » faisant partie de la section « Les périmètres d'urbanisation » :

En 2017, une nouvelle modification du schéma d'aménagement et de développement vient répondre à la croissance résidentielle toujours présente dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Maurice. Ainsi, un nouveau secteur d'une soixantaine d'emplacements résidentiels sera aménagé sur une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456. Pour ce faire, la zone de réserve occupant cet espace est convertie en une zone d'aménagement prioritaire.

Article 3

La carte 9.7 Périmètre urbain Saint-Maurice 2013-84 (feuille 2/2) est remplacée par la suivante :

carte 9.7 Périmètre urbain Saint-Maurice 2017-101 (feuille 2/2).

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

/PIERRE ST-ONGE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

/GÉRARD BRUNEAU/
PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-47

6c. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-101

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2017-101 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet de règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2017-03-48

6c. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tiende sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2017-101, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe le conseil que la régie est présentement à la recherche d'alternatives possibles pour la mise en place de la cueillette des matières putrescibles sur son territoire, ultimement afin d'éviter l'utilisation d'un troisième bac par les citoyens.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – FÉVRIER 2017

Madame Diane Aubut résume le contenu du rapport de l'agente de développement culturel relativement à ses activités au cours du mois de février 2017.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette fait part au conseil du fait que les travaux de planification stratégique vont bon train et qu'une version de ceux-ci seront présentés au comité de développement du territoire le 10 avril et au conseil lors d'une réunion subséquente.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Christian Gendron informe le conseil qu'au-delà de 15 candidatures ont été reçues dans le cadre du processus de remplacement du directeur général. Parmi celles-ci, cinq ont été retenues pour des entrevues devant se tenir le 29 mars 2017.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président du comité, monsieur Jean-Claude Milot, résume le dernier rapport périodique d'activités de la Sûreté du Québec de la MRC des Chenaux couvrant la période du 1^e décembre 2016 au 31 janvier 2017.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-03-49

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDE DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que six projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Comité local Ado-O-Boulot	Programmation Ado-O-Boulot	500 \$
Mont-Carmel en Fête	Mont-Carmel en Fête	1000 \$
Domaine Seigneurial Sainte-Anne	Programmation 2017	1000 \$
SDE La Pérade	Symposium des fleurs et des jardins 2017	500 \$
Corp. des fêtes de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Fêtes du 350 ^e	1000 \$
Loyal Action	Gr. défi Pierre Lavoie - publicité	n/a

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande reçue.

2017-03-50

8a.iii. ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 1^e mars dernier, se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
SAMBBA	Mise en valeur du parc Cœur nature, une fenêtre sur la tourbière du Lac-à-la-Tortue	25 547 \$	11 288 \$
Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade	De défricheur à Premier ministre	28 000 \$	8 200 \$
Domaine seigneurial Sainte-Anne *	Aménagement d'un pavillon permanent au Domaine seigneurial	183 720 \$	12 500 \$
École secondaire Le Tremplin **	Amélioration de la salle Denis-Dupont	20 000 \$	12 500 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante:

70 % suite à la signature d'un protocole;

30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

* Que pour le projet d'aménagement d'un pavillon permanent, le promoteur doit respecter les exigences de la loi, particulièrement en ce qui concerne les permis de construction des édifices publics et la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (si le projet y est assujéti);

** Que pour le dossier de l'amélioration de la salle Denis Dupont, une somme additionnelle de 7 500 \$ soit octroyée à même le fonds de développement de territoire et que le protocole prévoit une clause qui exige que les équipements soient cédés à la MRC des Chenaux advenant un changement de vocation de la salle Denis-Dupont.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun;

Adoptée.

2017-03-51

8b.i. ÉCONOMIE DU SAVOIR DE LA MAURICIE

Considérant que « Économie du savoir de la Mauricie » demande une contribution financière aux MRC et Villes/MRC de la Mauricie afin de pallier au manque à gagner provoqué par la dissolution de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

Considérant que cet organisme offre aux entreprises de la région, différents services complémentaires à ceux offerts par notre MRC;

Considérant la mise en place prochaine du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) par le gouvernement du Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis que les activités de l'organisme « Économie du savoir de la Mauricie » pourront éventuellement être admissibles à un financement provenant de ce nouveau fonds;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer pour un montant de 5 000 \$ à « Économie du savoir de la Mauricie » pour l'exercice 2017-2018 seulement.

Adoptée.

2017-03-52

8b.ii. DEMANDES RÉGIONALES – PROLONGEMENT DE L'ENTENTE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant qu'il y a lieu de prolonger l'Entente sectorielle en développement social en Mauricie 2016-2017, jusqu'au 30 septembre 2017, et ce, à même les montants déjà autorisés;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a approuvé cette entente par la résolution 2016-06-334, le 15 juin 2016;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la prolongation de l'entente sectorielle de développement social de la Mauricie jusqu'au 30 septembre 2017 et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-03-53

9a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé deux demandes reçues de promoteurs sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2017-01, prévoyant une aide financière non remboursable de 3 700 \$ provenant du Fonds de diversification économique et (le cas échéant) autorise le paiement de ce montant au promoteur;
2. refuse la demande de financement portant le numéro FLI 2017-01 et totalisant 10 000 \$.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2017-03-54

9b. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DE LA MRC DES CHENAUX (PLAN D'ACTION AVEC CALENDRIER)

Considérant que madame Céline Deraspe, coordonnatrice de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux a produit une nouvelle version du plan d'action précisant les dates et détaillant les activités de la communauté entrepreneuriale pour l'année 2017, ainsi que les partenaires concernés;

Du

Considérant que les membres du comité de liaison en ont pris connaissance lors d'une réunion tenue le 3 mars dernier;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la version détaillée du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux pour l'année 2017, mis à jour le 5 mars 2017.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-55

9c. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA PÉRADE

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'une demande de subvention provenant de la Société de développement économique (SDE) de La Pérade est déposée au conseil pour le maintien du bureau d'information touristique situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade au cours de la saison touristique 2017;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à Société de développement économique (SDE) de La Pérade une somme de 15 000 \$ qui sera versée après la signature du protocole à être préparé et signé par le directeur général, pour et au nom de la MRC des Chenaux, ainsi qu'à émettre les chèques requis en la manière prévue à l'article 3.1 dudit protocole d'entente.

Adoptée.

2017-03-56

9d. AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BATISCAN

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'en 2016, la MRC a versé une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan suivant les termes d'un protocole accepté par ce conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie pour l'année 2017 un montant de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan, aux mêmes conditions que celles établies dans le protocole existant signé en juin 2015, notamment en ce qui concerne la production d'un rapport d'activités par la corporation, au plus tard le premier novembre 2017 et le versement de l'aide financière par la MRC.

Adoptée.

10. APPUIS ET AUTRES

Aucune demande reçue.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre responsable de la région de la Mauricie (invitation pour une rencontre relativement au FARR);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030) et modifiant diverses dispositions législatives;
- c. Commission de la représentation électorale du Québec (accusé réception de la résolution 2017-02-34);
- d. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusés réception des résolutions 2017-02-30 et 2017-02-33);
- e. Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie (remerciements);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (PV de l'assemblée générale tenue le 21 septembre 2016).

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est amené au conseil ce mois-ci.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La journaliste présente désire connaître le nombre de personnes qui sont touchées par les problèmes de pyrrhotite sur notre territoire.

2017-03-57

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19 h 55), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET